



Assemblée générale

Distr. limitée
22 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Cinquième Commission
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2024

Projets de résolution déposés par le Président de la Commission à la suite
de consultations

Budget-programme de 2024

A Crédits ouverts pour 2024

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2024 :

1. Des crédits d'un montant total de 3 588 431 600 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	92 383 700
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	371 393 200
Total partiel (titre I)	463 776 900
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	800 937 800
4 Désarmement	16 694 600
5 Opérations de maintien de la paix	57 100 400
6 Utilisations pacifiques de l'espace	4 783 800
Total partiel (titre II)	879 516 600
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	32 614 800



<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
8 Affaires juridiques	69 127 800
Total partiel (titre III)	101 742 600
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	96 655 700
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8 923 900
11 Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	9 612 500
12 Commerce et développement	83 589 400
13 Centre du commerce international	21 723 500
14 Environnement	21 990 200
15 Établissements humains	13 018 400
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	23 881 700
17 ONU-Femmes	10 788 000
Total partiel (titre IV)	290 183 300
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	95 478 600
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	56 817 100
20 Développement économique en Europe	39 870 400
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	64 364 200
22 Développement économique et social en Asie occidentale	50 146 300
23 Programme ordinaire de coopération technique	46 241 700
Total partiel (titre V)	352 918 300
<i>Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires</i>	
24 Droits humains	193 178 800
25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	47 175 700
26 Réfugiés de Palestine	71 543 000
27 Aide humanitaire	28 741 000
Total partiel (titre VI)	340 638 500
<i>Titre VII. Communication globale</i>	
28 Communication globale	117 916 700
Total partiel (titre VII)	117 916 700
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	66 795 800
29B Département de l'appui opérationnel	96 246 000
29C Bureau de l'informatique et des communications	53 826 500
29D Administration (Nairobi)	18 354 000
29E Administration (Genève)	89 386 400

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
29F Administration (Vienne)	20 366 000
Total partiel (titre VIII)	344 974 700
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30 Contrôle interne	24 837 300
Total partiel (titre IX)	24 837 300
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31 Activités administratives financées en commun	8 611 800
32 Dépenses spéciales	89 326 800
Total partiel (titre X)	97 938 600
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	101 476 100
Total partiel (titre XI)	101 476 100
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34 Sûreté et sécurité	141 234 100
Total partiel (titre XII)	141 234 100
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35 Compte pour le développement	18 502 900
Total partiel (titre XIII)	18 502 900
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	312 775 000
Total partiel (titre XIV)	312 775 000
Total	3 588 431 600

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, des crédits de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, sont ouverts pour 2024 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B

Prévisions de recettes pour 2024

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2024 :

1. Les prévisions de recettes d'un montant total de 345 399 000 dollars des États-Unis sont approuvées comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	314 723 800
2. Recettes générales	30 675 200
3. Services à l'intention du public	–
Total	345 399 000

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par les crédits ouverts sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C

Modalités de financement des crédits ouverts pour 2024

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2024 :

1. Les crédits qu'elle a approuvés pour 2024 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, soit 3 588 431 600 dollars des États-Unis, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, au moyen des montants suivants :

a) 30 675 200 dollars correspondant au montant des prévisions de recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvées pour 2024 dans la résolution B ci-dessus ;

b) 113 645 900 dollars, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022², approuvés dans la section II de sa résolution 78/___ du 22 décembre 2023 ;

c) 3 444 110 500 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution [76/238](#) du 24 décembre 2021, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. En outre, il est ajouté un montant de 21 500 000 dollars, représentant l'autorisation d'engagement de dépenses relative aux missions politiques spéciales qu'elle a approuvée dans la section ___ de sa résolution 78/___, ce qui donne un montant total à mettre en recouvrement de 3 465 610 500 dollars ;

3. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre

¹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

² [A/78/89](#).

1955, leur part respective dans le montant de 314 723 800 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se rapporte aux crédits ouverts pour 2024.
